

Nombre :

de Membres en exercice

de Présents

de Votants

Quorum

Date de convocation : 27 décembre 2023

**COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS
DE VAL-AU-PERCHE
10 JANVIER 2024 A 15 H**

Liste des délibérations

L'an deux mil vingt-quatre, le dix janvier à 15 h, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Résidence Autonomie des 4 Vents (faute de salle disponible en mairie), sous la Présidence de Monsieur Sébastien THIROUARD, Président.

ÉTAIENT PRESENTS : M. THIROUARD, MMES GEORGET, AMELIN, AVELINE, HUET, M. ANDRE, MMES MOUSSET, NOIRAUT, PLESSIS, MM. POIRIER, ROCCA, MMES TURMEL, VAIL.

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS : M. HEE (pouvoir à MME MOUSSET), M. MAUFAY, MME MOULIN (pouvoir à MME GEORGET), MME SEMELY (pouvoir à M. THIROUARD).

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. ROCCA.

Monsieur le Président ouvre la séance du Conseil d'administration et propose l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour :

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil d'administration du 21 novembre 2023
3. Personnel :
 - 3.1. Adhésion à la convention de participation pour la protection sociale complémentaire de santé souscrite par le Centre Gestion de l'Orne,
 - 3.2. Adhésion à la convention de participation pour la protection sociale complémentaire de prévoyance souscrite par le Centre Gestion de l'Orne.
4. Résidence Autonomie :
 - 4.1. Modification du contrat de séjour.
5. Gouvernance :
 - 5.1. Décisions prises par le Président dans le cadre des délégations du Conseil d'administration.
6. Informations et questions diverses

1. Désignation d'un secrétaire de séance

M. ROCCA a été désigné en qualité de secrétaire de séance à l'unanimité.

2. Approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil d'administration du 21 novembre 2023

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité le compte-rendu de la dernière réunion.

3. Personnel :

3.1. Délibération n° 001/2024 - Adhésion à la convention de participation pour la protection sociale complémentaire de santé souscrite par le Centre Gestion de l'Orne

Dans le cadre de la mise en place des conventions de participation mutualisées dans le domaine de la protection sociale complémentaire pour le risque « santé », le Conseil d'administration décide à l'unanimité :

- d'adhérer à la convention conclue entre le Centre de gestion de l'Orne et la MNT-MGEN, à compter du 1^{er} février 2024 ;
- d'accorder sa participation financière aux fonctionnaires titulaires et stagiaires ainsi qu'aux agents contractuels (d'une durée de 6 mois minimum) de droit public et de droit privé de la collectivité, en activité, ayant adhéré au contrat attaché à la convention de participation portant sur le risque « Santé » ;
- de fixer le niveau de participation financière de la collectivité à hauteur de 20,00 € par agent et par mois, pour chaque agent qui aura adhéré au contrat découlant de la convention de participation et de la convention d'adhésion (15,00 € minimum par mois par agent à compter du 1^{er} janvier 2026).

3.2. Délibération n° 002/2024 - Adhésion à la convention de participation pour la protection sociale complémentaire de prévoyance souscrite par le Centre Gestion de l'Orne

Pour le risque « Prévoyance », le Conseil d'administration décide également à l'unanimité :

- d'adhérer à la convention de la participation pour le risque « Prévoyance » conclue entre le Centre de gestion de l'Orne et la MNT-MGEN, à compter du 1^{er} février 2024 ;
- de sélectionner directement la formule 2 ;
- d'accorder sa participation financière aux fonctionnaires titulaires et stagiaires ainsi qu'aux agents contractuels (d'une durée de 6 mois minimum) de droit public et de droit privé de la collectivité, en activité, ayant adhéré au contrat attaché à la convention de participation portant sur le risque « Prévoyance » ;
- de fixer le niveau de participation financière de la collectivité à hauteur de 15,00 € par agent et par mois, pour chaque agent qui aura adhéré au contrat découlant de la convention de participation et de la convention d'adhésion (7,00 € minimum par mois par agent à compter du 1^{er} janvier 2025).

4. Résidence Autonomie :

4.1. Délibération n° 003/2024 - Modification du contrat de séjour

Le Conseil d'administration décide à l'unanimité d'approuver la nouvelle version du contrat de séjour qui inclut dorénavant un article (article 21) relatif à l'accès à un dispositif de médiation de la consommation en vue de la résolution amiable d'un éventuel litige, conformément à l'article 612-1 du code de la consommation.

5. Gouvernance :

5.1. *Décisions prises par le Président dans le cadre des délégations du Conseil d'administration*

Par décisions du Président :

- n° 19 en date du 07/12/2023, il a été procédé à l'attribution d'un secours d'urgence (82 €) à une famille gémagoise pour le paiement d'une facture pour l'entretien d'un véhicule,
- n° 20 en date du 08/12/2023, il a été procédé à la signature d'une convention avec la SAS CNPM MEDIATION CONSOMMATION (60 €/an),
- n° 21 en date du 15/12/2023, il a été procédé à la location du logement n° 5,
- n° 22 en date du 27/12/2023, il a été procédé à la location du logement n° 33.

6. Informations et questions diverses

- Mme GEORGET, Vice-Présidente, fait un point sur le taux d'occupation de la Résidence Autonomie (17 logements loués, dont 4 pour les familles ukrainiennes, 6 pour les personnes âgées et 7 pour l'insertion professionnelle).
- Monsieur le Président fait savoir que le recrutement de l'animateur- jardinier est en cours.
- Mme NOIRAUT fait savoir qu'actuellement 31 familles bénéficient de l'aide alimentaire par l'intermédiaire de l'association Solidarité Notre Dame, dont 20 sont domiciliées à Val-au-Perche.
- Pour information, le groupe de travail constitué pour la réhabilitation de la Résidence Autonomie est dorénavant composé de : M. THIROUARD, Mmes GEORGET, VAIL, MM. ANDRE, ROCCA, MAUFAY, Mmes NOIRAUT, HUET, PLESSIS.

La séance a été levée à 16 h 00.

Sébastien THIROUARD,

Président du CCAS de Val-au-Perche

